

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 17 janvier 2022

N° CP-2022-1-8-10

N° applicatif 2840

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

GARANTIE D'EMPRUNT SCCV SAVERNE GRIFFON - GROUPE PROCIVIS ALSACE 16 LOGEMENTS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION (PSLA) A SAVERNE

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt à la Société civile de construction vente SAVERNE GRIFFON – GROUPE PROCIVIS ALSACE à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 600 000 € à souscrire auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges pour le financement de la construction de 16 logements PSLA situés 40 route de Paris à SAVERNE.

Au cours de sa séance du 1^{er} juillet 2021 (n°CD-2021-6-0-4), le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a donné délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie d'emprunt émanant de la SCCV SAVERNE GRIFFON – GROUPE PROCIVIS ALSACE, pour un prêt d'un montant de 600 000 € à souscrire auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges pour l'opération de construction de 16 logements PSLA situés 40 route de Paris à SAVERNE.

Pour cette opération, la SCCV SAVERNE GRIFFON a fait l'objet d'une décision d'agrément pour l'obtention d'un prêt location-accession en date du 11 janvier 2021.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 930 279 € est prévu selon le tableau ci-après :

Prêt PSLA du Crédit Agricole	600 000 €
Fonds propres	330 279 €
TOTAL	930 279 €

Les caractéristiques financières du prêt sont précisées dans l'offre de prêt PSLA émis par le Crédit Agricole Alsace Vosges et joint en annexe au présent rapport.

En cas de mise en jeu des garanties, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à la SCCV SAVERNE GRIFFON – GROUPE PROCIVIS ALSACE pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt PSLA d'un montant de 600 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges, selon les modalités suivantes :

Montant : 600 000 €

Durée : 6 ans maximum

Taux fixe in fine : de 0,90%

REMBOURSEMENT :

Le remboursement du capital se réalise en une seule fois, au terme du contrat de prêt (amortissement in fine)

Paiement des intérêts : trimestriel

Remboursement anticipé du prêt :

Le remboursement anticipé peut être partiel ou total

Le remboursement anticipé doit être égal au minimum à 10% du montant du prêt

Le remboursement anticipé, partiel ou total est possible à tout moment, sans indemnité de remboursement anticipé (ni indemnité de gestion, ni indemnité financière)

La garantie est accordée pour la durée totale du concours, soit 6 ans, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

La garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafonds de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

En cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du Crédit Agricole Alsace Vosges envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY